

# DEMANDE DE RÉSERVATION DE STATIONNEMENT AU PROFIT DES HÔTELS

Ce document n'a aucune valeur de réservation ni d'autorisation, l'accord de la commune ne sera effectif qu'après réception d'un arrêté municipal

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION		
Date d'arrivée : / / N° d'arrêté : PM / / /		
Facture n°€		
DEMANDEUR		
Raison sociale :		
N° SIRET (obligatoire) :		
N° TVA Intracommunautaire (obligatoire) :		
Adresse:		
Complément d'adresse :		
Code Postal :		
Téléphone : Portable :		
Nom de contact :		
E-mail :		
LIEU DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
☐ Première demande ☐ Prolongation		
Référence de la précédente réservation : PM///		
Lieu de l'occupation :  *2 Joindre une photo si possible du lieu souhaité		
Date(s) de l'opération et les horaires(s) souhaités :		
Du/ au// deh àh		
Nombre d'emplacements (dimension d'un emplacement 5m de longueur) :		
PARAPHF ·		

## PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DEMANDE

Extrait Kbis de moins de 3 mois

♣ Pièce d'identité du gérant

### **TARIFS 2022**

Réservation de stationnement au profit des hôtels

4 159,14 € l'unité par mois

Le montant des sommes est arrondi à l'euro le plus proche. La fraction d'euro égale à 0,50 est comptée pour 1.

Ces autorisations sont soumises à redevances Les autorisations ne sont délivrées qu'après le règlement de la facture

Espèces (dans nos locaux, avec l'appoint)

Moyens de paiement :

- ♣ Chèque à l'ordre « RÉGIE DES DROITS DE VOIRIE DE BEAUSOLEIL »
- ➡ Virement

COURRIER

Police Municipale Occupation du Domaine Public 25, boulevard de la République 06240 BEAUSOLEIL

**2** 04.93.41.71.33

### DÉPÔT DU DOSSIER

**COURRIEL:** 

odp@villedebeausoleil.fr



## **IMPORTANT**

Pour être recevable, cette demande doit être adressée au minimum 8 jours ouvrés avant le début de l'occupation (hors week-end et jours fériés).

Pour toute prolongation, votre demande ainsi que son règlement devront être adressés 1 semaine avant la fin de votre autorisation.

Toute occupation du domaine public sans autorisation, sera constatée par un procès-verbal.

TOUT DOSSIER INCOMPLET, MAL RENSEIGNÉ OU TRANSMIS HORS DÉLAI SERA REFUSÉ.

	L'auteur de la demande certifie exacts les renseignements fournis et reconnaît avoir pris connaissance des conditions de délivrance des occupations de la voie publique.
À :	Signature
Le :	/